

Dialogue sur la gouvernance belge en matière du climat
27 novembre 2018 – Bibliothèque royale de Belgique

Mesdames et Messieurs,

La lutte contre les changements climatiques constitue un défi mondial sans précédent, qui appelle des mesures fondamentales et urgentes, afin de piloter la transition de notre société vers une économie bas carbone. Nous nous y sommes engagés devant la communauté internationale, il y a trois ans, lors de l'adoption de l'Accord de Paris.

Pour notre pays – avec sa structure complexe– la réalisation de cet objectif par l'ensemble des autorités constitue un défi important. Compte tenu du caractère transversal de la politique climatique et de l'ampleur des réformes nécessaires, il est impératif de maximiser la coopération entre tous les acteurs concernés en organisant une gouvernance politique robuste et efficace.

Cette question de gouvernance fait l'objet depuis quelques années de nombreuses analyses, et recommandations de la part des pouvoirs exécutifs, des parlements, des organes consultatifs, ainsi que dans les sphères académiques et médiatiques.

La sixième réforme de l'État a mis en œuvre certaines recommandations : par exemple, le fonctionnement de la Commission nationale climat ; la création d'un droit de substitution ; et la mise en place d'un mécanisme de responsabilité climatique.

Les négociations sur la répartition de nos objectifs européens en matière de climat et d'énergie pour la période 2013-2020 ont été l'évènement paroxysmique illustrant tout l'enjeu de la gouvernance

en matière d'objectifs climatiques en Belgique. Elles ont conduit le Sénat à publier un Rapport d'information début 2017, dans lequel un certain nombre de recommandations concrètes ont été formulées.

Très récemment, la Chambre des représentants et les Parlements régionaux, unis dans un « Dialogue interparlementaire sur le climat » ont également adopté à la quasi-unanimité une résolution commune contenant, entre autres, des recommandations visant à améliorer la coopération en matière de politique climatique en Belgique et précisant le rôle des parlements dans ce domaine. Cet exercice a également été effectué par les six organes consultatifs fédéraux et régionaux compétents, qui, en 2014 déjà, ont remis un avis commun à ce sujet.

C'est une lueur d'espoir peut-être, mais je dois dire que pour avoir mené les discussions, je suis satisfaite de la manière dont la Vision commune pour la transition énergétique s'est concrétisée dans le Pacte énergétique Interfédéral Belge. Ce pacte est en train d'être traduit dans un draft de Plan National Energie-Climat qui sera remis à l'Europe pour la fin de l'année, comme prévu !

La question de la gouvernance touche à la coordination entre organes exécutifs, législatifs et consultatifs, mais nous devons également porter notre attention sur les liens entre ces institutions et les citoyens.

La manifestation du 2 décembre prochain « J'peux pas, j'ai climat », ainsi que les événements passés et autres initiatives plus pérennes, tels que le G1000 de la Fondation pour les Générations Futures, et « The Shift », illustrent la volonté d'une plus grande participation de tous les acteurs.

Pour enrichir et synthétiser ces recommandations sur l'organisation de la politique climatique en Belgique, j'ai chargé mes services d'organiser en 2018 un cycle de 4 séminaires académiques sur la gouvernance belge en matière de climat. Ces séminaires ont été menés par l'Université de Saint-Louis, sous la houlette d'un comité scientifique composé d'universitaires venant de toute la Belgique.

Au cours de ces séminaires, des universitaires et experts belges et étrangers de diverses disciplines ont examiné différentes questions telles que :

- les fondements constitutionnels de la politique climatique ;
- la responsabilité de l'État en matière de climat, ;
- les exigences de l'Accord de Paris et du nouveau cadre européen ;
- la dynamisation des processus décisionnels et les formes innovantes de participation citoyenne ;
- ainsi que les tendances actuelles en matière de législation climatique dans plusieurs États membres de l'Union européenne et les rôles des parlements.

Les résultats de l'exercice de réflexion académique vont maintenant vous être présentés en détail. Les représentants du monde académique, de la société civile et du monde politique auront ensuite l'occasion de réagir, avec vous ici présents, aux analyses et aux propositions qui sont avancées.

Les nouveaux modes de gouvernance qui doivent être développés pour répondre au défi climatique apporteront des bénéfices multiples, car j'en suis convaincue, ils nous aideront également à faire face aux autres défis que nous avons à relever pour amener notre société vers un développement durable.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une journée inspirante et enrichissante.
